

Tests rapides de dépistage du sida : pour qui, pourquoi, dans quelles conditions ?

Aujourd'hui, les avancées biomédicales et réglementaires permettent une nouvelle approche dans la prévention du sida et le dépistage du VIH. Le dépistage précoce et la mise en place d'un traitement adapté sont désormais considérés comme des outils de prévention. Les tests rapides d'orientation diagnostique, dits TROD, font partie intégrante des stratégies de lutte contre le sida.

Actuellement, 152 000 personnes sont infectées par le VIH en France ; environ 50 000 personnes infectées ignorent leur contamination, 6 500 personnes/an découvrent leur contamination et 70 % des contaminations sexuelles du VIH sont dues à des personnes ignorant leur infection.

Un nouveau cadre réglementaire pour le diagnostic biologique et test rapide d'orientation

Publié au *Journal Officiel* du 9 juin 2010, l'arrêté du 28 mai 2010 fixe les conditions de réalisation du diagnostic biologique de l'infection à VIH et les conditions de réalisa-

tion des TROD. Concernant ce dernier point, l'arrêté précise que ces tests peuvent être utilisés dans des structures médicalisées, dans quatre situations d'urgence :

- les accidents d'exposition au sang, le test est proposé à la personne "source" ;
- les accidents d'exposition sexuelle récente, le test est proposé aux partenaires ;
- au cours d'un accouchement, le test est proposé à la femme enceinte de statut sérologique inconnu ou négatif depuis plus de trois mois ;
- en cas d'urgence diagnostique face à des symptômes évoquant une pathologie aiguë évocatrice du stade sida.

Plan national de lutte contre le sida et les IST 2010-2014

Le 4 novembre 2010 a été rendu public le Plan national de lutte contre le sida et les infections sexuellement transmises 2010-2014, dont les grands axes sont d'améliorer la politique de dépistage (attrapage et rattrapage) comme outil de prévention de l'infection par le VIH et de

développer la prévention combinée. Cette dernière allie la prévention comportementale (campagnes de communication sur le préservatif...) et la prévention biomédicale, c'est-à-dire la mise sous traitement antirétroviral précoce pour augmenter les chances du patient traité, mais aussi réduire les risques de transmission du VIH.

TROD : vers une offre de dépistage élargie

Parallèlement à la signature de l'arrêté du 28 mai 2010, le ministère de la Santé et des Sports poursuit la réflexion sur une offre de dépistage élargie hors situations d'urgence, en milieu médicalisé et associatif. Un groupe de travail évalue la faisabilité et les modalités d'utilisation des TROD dans une telle perspective. Un arrêté élargissant les conditions de recours à un TROD VIH1 et 2 est paru au *Journal officiel* du 17 novembre 2010.

Le test INSTI®, un dépistage en 1 minute

Dans ce contexte, les laboratoires Nephrotek présentent INSTI® VIH-1

et 2, un TROD dont la sensibilité et la spécificité sont supérieures à 99 %¹. En pratique, la réalisation du test INSTI® est simple, les réactifs en flacons unitaires pour chaque test étant prêts à l'emploi : il nécessite 50 µL de sang total prélevés au bout du doigt (sang capillaire), ou par prise de sang classique (sang veineux, sérum ou plasma). La lecture est simple : apparition de deux points dans la fenêtre de lecture : le test est positif ; un point : le test est négatif ; absence de point : test invalide.

INSTI® est actuellement utilisé par Médecins du monde pour le dépistage du VIH en Guyane, et le service de santé des Armées l'a d'ores et déjà sélectionné. Il est également testé dans le cadre du protocole UREP (Urgence Dépistage) en service d'accueil des urgences (SAU) où il est proposé à toutes les personnes venant consulter, avec une très bonne adhésion du personnel médical. Sachant que 17 millions de personnes consultent chaque année un SAU, il s'agit probablement d'un excellent moyen de toucher une grande partie de la population.

Le dépistage est plus que jamais un outil majeur de la prévention contre le VIH. |

ESTHER SACOUN

Journaliste scientifique, Paris

Comment mieux vivre et mieux vieillir avec le VIH ou une hépatite aujourd'hui ?

AIDES lance une grande enquête en ligne auprès des personnes vivant avec le VIH et/ou une hépatite virale.

Vieillir avec le VIH et/ou une hépatite est désormais possible. Toutefois, bien des questions demeurent sur les traitements, et de nouvelles préoccupations émergent, liées notamment à la retraite, aux conditions de ressources, à l'accès aux soins et à l'emploi. Des données solides et détaillées sur ces questions manquent actuellement. C'est pourquoi AIDES a décidé de mener cette enquête en ligne, afin de toucher toutes les personnes vivant avec le VIH ou une hépatite, bien au-delà de celles qui poussent la porte de l'association.

Les objectifs de cette enquête sont de mettre en place des actions adaptées aux besoins des personnes vivant avec le VIH et/ou une hépatite virale, et de faire valoir leurs inquiétudes et doléances auprès des pouvoirs publics.

Cette enquête "VIH, Hépatites, et vous ?" est accessible jusqu'au 18 janvier 2011, sur www.seronet.info/VHV

E.S.

Source

Conférence de presse des laboratoires Nephrotek, en présence de G. Pialoux et E. Casalino, Paris, novembre 2010.

Note

1 Pavie J, Rachline A, Loze B *et al.* Sensitivity of five rapid HIV tests on oral fluid or finger-stick whole blood: a real time comparison in a healthcare setting. *Plos One*. 2010. 5(7): e111581. doi:10.1371/journal.pone.0011158

Pour en savoir plus

www.sante-sports.gouv.fr/signature-de-l-arrete-concernant-les-diagnostics-vih-et-les-conditions-de-realisation-du-test-rapide.html